

Réunion du 24 août 2021 par visioconférence

P.V. n° 3

**Présidente** : Mme. HEBRE.

**Présents** : Mmes. BERNARD – BERTON – NOIR - MM. CORNIER – LATRUBESSE – PRIETO.

**Excusés** : Mmes. BOUTI – FORT - MM. CASSIAU - DECHERF.

**Assiste** : Mme. JUGE.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

**CHAMPIONNATS**

**FEMININES REGIONAL 2**

**Poule B**

- Suite au courriel du club de **F.C. MARMANDE 47** du 16/08/2021, informant de son **désengagement dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.  
**Amende pour forfait général de 210 euros au débit du F.C. MARMANDE 47.**

**U14-U15 F. A 11 et U16-U18 F. A 11**

La commission étudie les propositions de poules pour la première phase de ces championnats en fonction des engagements reçus (même ceux en retard).

Les poules **définitives** seront établies par courriel électronique lors d'une prochaine réunion.

Le calendrier général est débattu et sera validé ultérieurement concernant notamment le début de la 2<sup>ème</sup> phase et le positionnement des coupes régionales.

**Prochaine réunion** : sur convocation.

La Présidente,  
**Valérie HEBRE**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 06/09/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.